**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 17 (1872)

**Heft:** 14

Buchbesprechung: Bibliographie

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nous pouvons maintenant adopter des conclusions :

1º Que l'on n'aura ni munitionnaire, ni entrepreneur à l'armée ;

2º Que les soldats ne seront nourris qu'exceptionnellement chez l'habitant;

3º Qu'une grande armée d'opérations doit être aujourd'hui constituée de manière à se suffire à elle-même, et à vivre pendant quelque temps aux dépens du pays, mais à la condition formelle de le faire toujours par voie de distributions régulières;

4º Que pour atteindre ce but, cette armée doit être organisée à l'avance et

pourvue de personnels suffisamment nombreux.

(A suivre.)

#### BIBLIOGRAPHIE.

Deux publications importantes sur la guerre 1870-1871 viennent de paraître. L'une, française, est de M. Camille Farcy, ancien commandant de bataillon de mobiles à l'armée de l'Est, rédacteur en chef de l'Avenir militaire, journal distingué paraissant deux fois par semaine à Paris depuis l'année dernière. Ce récit est le plus complet qui ait été publié à ce jour par un Français, car il comprend tous les événements depuis l'ouverture des hostilités jusqu'à la signature de la paix. Il forme un gros volume in-8 (¹) divisé en deux parties : 1° l'Empire; 2° la République.

Nous reviendrons sur cet ouvrage que le nom seul de l'auteur, avantageusement connu comme publiciste militaire, recommande à l'attention des officiers de

tous pays.

La seconde publication est celle de l'état-major prussien, 1<sup>re</sup> livraison. Elle ne va que jusqu'au 31 juillet, ne renfermant que les préliminaires et les premières mobilisations, et rien de nouveau, sauf un intéressant mémoire de M. de Moltke, de 1868-1869, sur les éventualités d'une guerre contre la France, qui a servi de base, à peu de choses près, aux dispositions de 1870. Nous nous réservons de revenir aussi sur cette publication quand elle sera plus avancée. Pour le moment nous nous bornerons à remercier l'illustre maréchal allemand pour les termes flatteurs dont il daigne parler de l'armée suisse.

Dans l'examen de l'éventualité d'une violation des états neutres par une armée française et après avoir parlé de la Belgique et de la Hollande, il s'exprime ainsi,

page 75:

« La France n'aurait pas moins de difficultés dans une entreprise contre la neutralité de la Suisse, car elle y rencontrerait une milice forte et bien organisée. »

On voit que les connaisseurs étrangers apprécient mieux notre armée que certains citoyens suisses, qui nient jusqu'à son existence.

# NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a adressé, relativement à l'état du matériel de guerre des Cantons, la circulaire suivante à tous les gouvernements cantonaux :

« L'inspection générale du matériel de guerre des Cantons qui a eu lieu en 1870 a révélé des lacunes considérables. Nous avons dû en conséquence inviter un grand nombre d'Etats à compléter sans délai leurs approvisionnements, et à nous indiquer les mesures prises pour combler les lacunes signalées.

(') Prix 7 fr. 50 c., chez Dumaine, éditeur, ou dans les bureaux de l'Avenir militaire.